

Assurance Obsèques by Mésange

Document d'information sur le produit d'assurance (IPID)

Compagnie d'assurance : AUXIA Assistance

Produit : Applicable à la garantie assistance (optionnelle) de l'offre d'assurance Obsèques by Mésange

Ce document d'information présente un résumé des principaux services et exclusions de l'option Assistance présente dans l'offre d'assurance Obsèques by Mésange. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle, en particulier dans les conditions générales valant notice d'information et, le cas échéant, dans la fiche conseil.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'option Assistance de l'offre d'assurance Obsèques by Mésange est une garantie en cas de décès de l'assuré. Cette assistance prend en charge tout ou partie des frais de rapatriement du corps, une assistance téléphonique pour toutes les questions administratives ainsi qu'un soutien psychologique.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Assistance téléphonique :

- ✓ informations sur l'organisation générale des obsèques : comment s'organiser, comment financer ses obsèques ;
- ✓ réglementation funéraire générale, réglementation des cimetières ;
- ✓ démarches et formalités liées au décès ;
- ✓ informations sur les prestations et fournitures funéraires ;
- ✓ informations sur le don d'organes, sur le don du corps.
- ✓ Informations liées à la succession, régimes matrimoniaux, aides sociales.

Soutien psychologique :

- ✓ Des psychologues cliniciens proposent un service d'écoute par téléphone au conjoint ou aux enfants de l'assuré décédé.

Assistance rapatriement monde :

- ✓ le transport du corps du défunt jusqu'au lieu d'inhumation ;
- ✓ les frais de mise en bière indispensables au transport du corps et rendus obligatoires par la réglementation en vigueur et incluant, si nécessaire, un cercueil premier prix ou hermétique ;
- ✓ le retour au domicile*, situé en France métropolitaine, des personnes (conjoint/ enfants dans la limite de 2 personnes) qui voyageaient avec l'assuré ;
- ✓ le transport A/R * et les frais d'hôtel (90€ TTC par nuit maximum, dans la limite de 3 nuitées) d'un héritier domicilié en France métropolitaine lorsque, pour un décès à l'étranger, sa présence est requise par les autorités locales pour effectuer les démarches nécessaires au rapatriement ;

* Par train en 2^{ème} classe ou par avion en classe éco.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Le transport du corps en cas de décès survenant à moins de 50km du domicile
- ✗ Le financement des obsèques



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions

- ! le suicide quelle que soit sa date de survenance ;
- ! un acte d'euthanasie (dès lors que cet acte relève d'une pratique interdite en France) ;
- ! une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré (article 113-1 du Code des assurances) ;

Principales restrictions prévues au contrat :

- ! Le lieu d'inhumation devra être situé :
 - En France pour l'assuré domicilié en France ou dans un pays limitrophe ;
 - Dans le Département d'Outre-mer dans lequel est situé le domicile de l'assuré.
- ! Domicile au moment du décès : Le lieu de résidence principale de l'assuré est situé en France Corse incluse, les DROM et COM (hors Nouvelle Calédonie) ou Belgique, Luxembourg, Espagne, Allemagne et Italie.
- ! Ne sont pas pris en charge :
 - les frais de cérémonie, d'accessoires, d'inhumation et de crémation ainsi que les frais et taxes afférents ;
 - les frais de recherche ou de sauvetage des personnes.
- ! Le soutien psychologique au-delà de 5 appels dans les trois mois qui suivent le décès de l'assuré. (tous bénéficiaires confondus)



Où suis-je couvert(e) ?

✓ Dans le monde entier



Quelles sont mes obligations ?

Toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle entraîne la nullité du contrat et la déchéance de tous droits aux prestations.

- **À l'adhésion au contrat**
 - ✓ Remplir avec exactitude et signer le bulletin de souscription
 - ✓ Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur (photocopie recto/verso d'un document national d'identité en cours de validité)
 - ✓ Régler la cotisation (ou la fraction de cotisation) prévue au contrat
- **En cours de contrat**
 - ✓ Informer les services de l'assureur en cas de changement d'adresse, de coordonnées bancaires.
- **Pour le versement des prestations**
 - ✓ Toute demande de mise en œuvre de la garantie d'assistance doit être obligatoirement formulée par téléphone au 09 86 86 00 47 (accessible 24h/24, 7j/7 pour les cas d'urgence)
 - ✓ Fournir tous documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations dans les délais prévus au contrat



Quand et comment effectuer le paiement ?

Les primes sont payables selon les modalités choisies lors de la souscription du contrat obsèques auquel est associée cette garantie assistance. En fonction de votre choix, la prime peut être unique (payable à la souscription) ou périodique alignée sur la durée de paiement des primes programmées. Les paiements peuvent être effectués par chèque, prélèvement automatique ou virement selon le choix de paiement relatif au contrat obsèques.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

- **Début du contrat**

Le contrat prend effet à la date inscrite aux conditions particulières après réception du dossier de souscription dûment complété et signé, et sous réserve de l'encaissement effectif de la première prime.

La garantie assistance est acquise dès la date d'effet du contrat quelle que soit la cause du décès.

- **Droit de renonciation au contrat**

Tout souscripteur peut renoncer à son contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la prise d'effet des garanties à l'adresse suivante :

**MESANGE PREVOYANCE
TSA 50101
78087 YVELINES CEDEX 9**

- **Fin du contrat**

Le contrat prend fin dans les cas suivants :

- Au décès de l'assuré
- En cas de renonciation
- En cas de rachat total du contrat obsèques
- En cas de mise en réduction du contrat.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Le souscripteur peut demander à tout moment le paiement de la valeur de rachat de son contrat obsèques dans les conditions mentionnées dans les conditions générales. L'option assistance prendra fin.

AUXIA Assistance

Entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital entièrement libéré de 1 780 000 euros - RCS de Paris 351 733 761 –
21 rue Laffitte 75009 Paris.